

Conseil Territorial

Délibération n° 230/2009 du 17 septembre 2009

**Cession d'un terrain sis Rue Pierre Perrin à Saint-Pierre
à Monsieur Jean -Pascal ARTANO**

Le Conseil Territorial de Saint-Pierre et Miquelon

Vu la loi organique n° 2007-223 et la loi n° 2007-224 du 21 février 2007 portant dispositions statutaires et institutionnelles relatives à l'Outre-mer ;

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu la demande de Monsieur Jean-Pascal ARTANO en date du 8 août 2008 ;

Vu l'avis du Service des Domaines en date du 7 avril 2009 ;

Vu l'avis de la Commission Mixte ;

Considérant que la Collectivité Territoriale n'envisage aucun projet sur la parcelle cadastrée SAI n°336 et que celle-ci n'est revendiquée par aucun tiers ;

Sur le rapport de son Président ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
A ADOPTE LA DELIBERATION DONT LA TENEUR SUIT**

Article 1er. - Le Président du Conseil Territorial est autorisé à céder, à Monsieur Jean-Pascal ARTANO, la parcelle cadastrée SAI n°336, d'une superficie de 1a 65ca sise Rue Pierre Perrin à Saint-Pierre pour la somme de sept cent quarante deux euros et cinquante centimes (742,50 €).

Article 2. - Un acte de vente en la forme administrative sera établi par la Direction des Services Fiscaux, signé par le Président du Conseil Territorial, et publié à la Conservation des Hypothèques par l'acquéreur et à ses frais.

Adopté

15 voix Pour

0 voix Contre

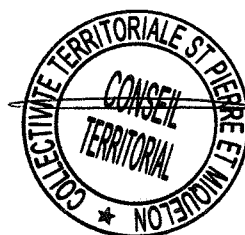
0 abstention

Conseillers élus : 19

Conseillers présents : 09

Conseillers votants : 15

Le Président



Stéphane ARTANO

SAINT-PIERRE et MIQUELON
Reçu à la Préfecture
Le4.8.SEP.2009



DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES
TRÉSORERIE GENERALE DE SAINT-PIERRE-ET-MIQUELON
8 PLACE GENERAL DE GAULLE
BP 4201
97500 SAINT PIERRE ET MIQUELON

AVIS DU DOMAINE

Demande d'estimation par la Collectivité Territoriale

1 Propriétaires : Commune de Saint Pierre

2. Date de réception de la demande d'avis : 18 février 2009

3. Situation du bien :

- Rue Pierre Perrin
- Parcelle située dans le prolongement des parcelles SAI n°0199 et 0328
- superficie : environ 165 m²

4. Description sommaire : Route

5. Réglementation d'urbanisme :

Règlement d'urbanisme adopté par délibération 28-85 du 27 juin 1985, révisé par délibérations 51-89 du 23 mars 1989, 53-91 du 15 novembre 1991, 31-95 de 3 juillet 1995, 37-96 du 27 mars 1996, 81-97 du 23 juin 1997, 211-97 du 22 décembre 1997.

Plan d'urbanisme de la commune de Saint Pierre publié le 31 mars 1997(délibération n° 32-97 du 17 mars 1997) et révisé par délibérations 38-01 du 28 mars 2001, 82-01 du 28 juin 2001, 83-02 du 4 juillet 2002, 118-02 du 15 octobre 2002, 93-03 et 94-03 du 17 juillet 2003.

6. Situation locative : libre de toute occupation

7. Conditions de l'opération :

Conditions générales des transactions opérées par l'Etat.